



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

inondations

Question écrite n° 96874

## Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur cette partie de la France qui est dans l'eau et ces gens qui ont tout perdu : des biens matériels, une partie d'eux-mêmes, de leur vie et de leur histoire. Et comme chaque fois, nous compatissons, nous rendons hommage, nous parons au plus pressé. Et puis viendra le moment où l'on oubliera et les questions de fond resteront en suspens. Il lui en soumet trois. D'abord l'état de catastrophe naturelle et le fonds d'urgence. Ils étaient nécessaires mais sont insuffisants car il va falloir reconstruire. Et le plus vite possible. Il lui demande donc simplement comment on mobilise suffisamment d'artisans pour remettre en état les habitations dévastées ce qui risque de prendre des mois et des mois et comment le Gouvernement compte procéder. C'est en effet une tâche qu'il revient à l'État d'impulser en lien avec les professionnels. Ensuite, alors que les catastrophes naturelles se multiplient, il n'y a toujours pas de réelle culture du risque encore moins une vraie politique de prévention et de résilience. Un exemple d'aberration parmi tant d'autres : à Orléans, après des années de batailles incessantes le député, alors également maire, a obtenu un état des lieux des digues de la Loire. Cet état des lieux a révélé de grandes fragilités, de telle sorte qu'en cas de crue, elles pourraient céder. Drames et dévastation seraient des mots trop faibles pour en décrire les conséquences. Pourtant, rien n'est programmé à ce jour. Il lui demande donc très précisément quels financements seront attribués et quand débiteront les travaux de confortement des digues d'Orléans. Enfin, le monde est confronté au dérèglement climatique. Vingt-huit arrêtés de catastrophe naturelle en France en 2014 pour deux fois moins il y a vingt ans. Face à cela, que fait l'État ? Il s'est déchargé en 2014 de la compétence inondation, transférée aux collectivités locales. C'était irresponsable. Il lui demande donc d'évidence quand il compte revenir sur cette disposition.

## Données clés

**Auteur :** [M. Serge Grouard](#)

**Circonscription :** Loiret (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96874

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Transition écologique et solidaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 juin 2016](#), page 5705